



Arrière de pension alimentaire

Par **ninouse**, le **13/03/2009** à **13:31**

bonjour

divorcé depuis 2000 d'un commun accord avec mon ex et malgré ce que le jugement prévoyais je n'ai pas versé la pension alimentaire.

Depuis septembre 2007 je paye tous les mois la pension alimentaire à mon ex femme tel qu'il a été demandé lors du jugement du divorce.

Etant en mauvais terme à présent peut elle me réclamer les arriérés?

merci